



BASSINS

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES QUANT AU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 10/24

RELATIF AU BUDGET 2024

Membres présents de la commission : Rémy Damond, Manfred Elmer (excusé), Gian-Reto Gotsch, Carina Huguenin, François Martignier, Stéphane Martin, Claudia Witte.

Membre présent du bureau : Bernard Treboux (Président du Conseil Communal)

Membres présents de la municipalité : Denis Currat, André Dunand, Nathalie Guignard-Pidoux, Marc Mazzariol et Sonia Pittet.

Déroulé des travaux - constats globaux

La Cofin a procédé à l'élaboration d'un tableau de synthèse des écarts entre le budget 2023 et 2024 et également en comparaison avec les comptes 2022 afin de pouvoir mettre en exergue les postes (salaires, intérêts, amortissements, énergies, fonds de réserve, entretien) présentant des fluctuations importantes, ceci à travers toutes les rubriques (1 Administration, 2 Finances, 3 Domaines et bâtiment....) du plan comptable.

Elle a aussi interpellé la Municipalité quant à l'obtention de compléments.

Le budget qui nous est présenté s'inscrit dans un contexte particulier :

1. Des revenus en baisse (impôts et revenus de la forêt)
2. Hausse des charges (Intérêt de la dette, salaire et contribution aux écoles)
3. Conjoncture économique dans un contexte inflationniste similaire à celui de 2022 et 2023 (env. 1.5% prévu pour 2024)

Il faut noter qu'une part importante du budget est indépendante des décisions de la Municipalité en raison de la nature des postes (intercommunaux – canton). La marge de manœuvre pour piloter les dépenses est donc étroite.

Après analyse, la Cofin relève que le budget ne contient pas de dépenses hors normes ou allant au-delà des dépenses nécessaires.

La Municipalité présente un budget 2024 déficitaire de CHF 117'535, tandis que les années précédentes, les budgets présentaient un résultat favorable (profit de CHF 23'485 lors du budget 2023, profit de CHF 150'000 pour le budget 2022).

Il est également important de relever que le budget 2024 comprend des prélèvements dans les divers fonds de réserve à hauteur de CHF 186'750 (net entre dotations et prélèvements, comptes 380/480).

Nous notons que, selon informations reçues par la Municipalité, les préavis hors budget qui seront présentés en 2024 et qui par nécessité engendront des dépenses financées par le recours à l'emprunt n'auront qu'un impact marginal sur la charge d'intérêts totale de la commune en raison d'un remboursement de la dette à hauteur de CHF 637 K en 2024.

Analyse par nature comptable (3 positions centrales du chiffre du plan comptable)

Tableaux synthétiques par nature comptable (tous domaines confondus)

	Comptes 2022			Budget 2023			Budget 2024 v6			BU 24 vs BU 23			BU 24 vs BU 23		
	Charges	Revenus	NET	Charges	Revenus	NET	Charges	Revenus	NET	Charges	Revenus	NET	Charges	Revenus	NET
Salaires	1 187 272	0	-1 187 272	1 149 100	0	-1 149 100	1 123 100	0	-1 123 100	-26 000	0	26 000	-2%		-2% Salaires
Fonds réserve	282 084	54 615	-227 468	310	160 500	160 190	51 500	238 250	186 750	51 190	77 750	26 560	48%	17%	Fonds réserve
Intérêts	385 783	70 318	-315 464	397 570	53 600	-343 970	547 330	88 220	-459 110	149 760	34 620	-115 140	38%	65%	33% Intérêts
Amortissements	688 437	0	-688 437	657 845	0	-657 845	657 345	0	-657 345	-500	0	500	0%	0%	0% Amortissements
Energies	215 632	0	-215 632	327 000	0	-327 000	287 700	0	-287 700	-39 300	0	39 300	-12%		-12% Energies
Entretien	565 907	0	-565 907	642 100	0	-642 100	669 400	0	-669 400	27 300	0	-27 300	4%		4%

	Comptes 2022			Budget 2023			Budget 2024 v6			BU 24 vs C22			BU 24 vs C22		
	Charges	Revenus	NET	Charges	Revenus	NET	Charges	Revenus	NET	Charges	Revenus	NET	Charges	Revenus	NET
Salaires	1 187 272	0	-1 187 272	1 149 100	0	-1 149 100	1 123 100	0	-1 123 100	-54 172	0	64 172	-5%		-5% Salaires
Fonds réserve	282 084	54 615	-227 468	310	160 500	160 190	51 500	238 250	186 750	-230 584	183 635	414 218	336%	-182%	Fonds réserve
Intérêts	385 783	70 318	-315 464	397 570	53 600	-343 970	547 330	88 220	-459 110	161 547	17 902	-143 646	42%	25%	46% Intérêts
Amortissements	688 437	0	-688 437	657 845	0	-657 845	657 345	0	-657 345	-31 092	0	31 092	-5%		-5% Amortissements
Energies	215 632	0	-215 632	327 000	0	-327 000	287 700	0	-287 700	72 069	0	-72 069	33%		33% Energies
Entretien	565 907	0	-565 907	642 100	0	-642 100	669 400	0	-669 400	103 493	0	-103 493	18%		18% Entretien

*Salaires comptes *.301. (hors charges sociales)

Salaires

Globalement en baisse, expliqué notamment par le reclassement des dépenses du fontainier budgété en 2023 sous « Salaires 301 » et désormais sous « Prestations de services 318 » pour CHF 15'000.

Fonds de réserve

Les comptes de 2022 avaient permis de dégager un excédent et ainsi doter le Fonds de réserve générale de CHF 210'000. (cf. préavis 04/23 relatif aux comptes 2022). Pour le budget 2024, la différence entre les dotations et les prélèvements aux fonds de réserve est négatif de CHF -186'750.

De l'avis de la Cofin, cet aspect est à surveiller étroitement, car il fait suite à un budget 2023 qui prévoyait déjà une consommation de nos fonds de réserve à hauteur de CHF 160'190.

Intérêts financiers

La charge d'intérêts est également un sujet préoccupant pour la Commune de Bassins. En effet, à hauteur de CHF 459'110 (comptes 318) ils sont en hausse de CHF 115'140 / + 33% vs. budget 2023, dont CHF 22'400 rien que pour emprunt sur c/c.

A noter que c'est un montant quasi équivalent au déficit budgétaire présenté.

Energies (Electricité, chauffage...comptes 312)

Le budget 2024 a été revu à la baisse par rapport au budget 2023 de - CHF 39'300. En effet, ce dernier s'inscrivait, l'an dernier à même époque, dans un contexte particulier de crise énergétique plus aigüe. A noter que sur deux ans, la hausse reste forte (+ 72'069 / +33%).

Entretien (comptes 314)

En légère hausse vs budget 2023 (+27'300 / +4%) et selon notre analyse, ces dépenses sont maintenues au minimum, sans excès. A noter que la réfection des murets (c. 321.314.31) de CHF 62'700 fait l'objet de subvention à hauteur d'environ 90%. (c. 321.451.2).

Analyse par poste (1^{er} chiffre du numéro de compte ; 1 Administration, 2 Finances, ...7 Sécurité sociale..).

	Comptes 2022			Budget 2023			Budget 2024 v6			BU 24 vs BU 23			BU 24 vs BU 23		
	Charges	Rev.	NET	Charges	Rev.	NET	Charges	Rev.	NET	Charges	Rev.	NET	Charges	Rev.	NET
1 ADMINISTRATION GEN.	745 078	101 033	-644 045	628 500	40 785	-587 715	673 200	38 565	-634 635	44 600	-2 220	-46 820			
2 FINANCES	1 802 378	5 882 786	4 080 409	1 477 000	5 726 800	4 249 800	1 504 100	5 672 500	4 168 400	27 100	-54 300	-81 400	2%	-1%	-2%
3 DOMAINES ET BAT.	1 728 939	1 125 022	-603 917	1 879 675	1 082 927	-796 748	2 113 775	1 319 777	-793 998	234 100	236 850	2 750	12%	22%	0%
4 TRAVAUX	911 220	543 438	-367 782	980 400	597 450	-382 950	952 100	590 150	-361 950	-28 300	-7 300	21 000	-3%	-1%	-5%
5 INSTRUCTION PUB. ET C.	907 317	14 355	-892 962	817 800	1 450	-816 350	1 062 800	175 700	-887 100	245 000	174 250	-70 750	30%	12017%	9%
6 POLICE	265 951	7 248	-258 703	290 900	7 048	-283 852	292 600	7 248	-285 352	1 700	200	-1 500	1%	3%	1%
7 SECURITE SOCIALE	1 953 893	647 925	-1 305 968	1 918 600	560 000	-1 358 600	1 744 900	427 000	-1 317 900	-173 700	-133 000	40 700	-9%	-24%	-3%
8 SERVICES INDUSTRIELS	229 382	224 622	-4 760	314 700	314 700	0	309 900	304 900	-5 000	-4 800	-9 800	-5 000	-2%	-3%	
TOTAL fonctionnement	8 544 157	8 546 429	2 272	8 307 675	8 331 160	23 485	8 653 375	8 535 840	-117 535	345 700	204 680	-141 020	4%	2%	

Administration Générale

En hausse de CHF +46'820 ou + 8%, dont CHF +29'820 pour l'administration générale et CHF +10'500 pour les transports publics.

Finances

Défavorable de CHF -81'400 vs budget 2023, principalement par une estimation prudente sur les rentrées d'impôts des personnes physiques (CHF - 100'000) ; également par hausse du coût du service financier +21'300.

Domaines et Bâtiments

Au même niveau global que budget 2023 (plus de charges et plus de revenus).

⇒ Piscine : le coût de la piscine reste élevé pour la population de Bassins. Toutefois, l'évolution prévue au budget 2024 est favorable par rapport au budget 2023 avec des revenus en hausse (tarif entrée +1,- et chiffre affaires des clubs en hausse). La comparaison avec 2022 est biaisée par la durée d'amortissement différente prise en compte. Les amortissements sont désormais correctement comptabilisés à hauteur de CHF 100'000 / année.

Travaux

Ce poste comporte deux sous-groupes de type « comptes fermés » que sont la déchetterie et les réseaux d'égouts / épuration.

Globalement en baisse vs budget 2023 de CHF 21'000 principalement par une baisse des coûts de prestations payées à tiers pour services urbanisme (c. 420.318.0).

Instruction publique et cultes

Du fait du reclassement des dépenses « salaires de la cantine » dans ce poste (sous 7 Instruction publique au budget 2023), la comparaison globale est peu aisée.

Il s'agit en général de dépenses sur lesquelles la Municipalité n'a que peu de moyens d'influencer à court terme ; le facteur principal de la hausse des charges étant expliquée par de nouveaux bâtiments, un travailleur social de proximité et des réserves pour achat de mobilier.

Police

Dépenses et revenus au même niveau que le budget 2023 ; toutefois plus élevées que 2022 sur Protection Civile et Défense contre Incendies, maintenues au budget 2024 à un niveau prudent.

Sécurité Sociale

Du fait du reclassement des dépenses « salaires de la cantine » dans ce poste (sous 7 Instruction publique au Budget 2023), la comparaison globale est peu aisée.

Suite à nos questions, la Municipalité nous a présenté un tableau groupant les comptes reclassés (*.510 et *.720) pour la partie repas et les salaires.
Globalement, la comparaison avec le budget 2023 est favorable de CHF 52'300. Cet écart favorable tient compte du reclassement comptable de la personne chargée du nettoyage pour CHF 20'000 comptabilisée sous 720.313 au lieu de 720.301

Conclusions

Même si le déficit budgété peut être absorbé durant l'exercice 2024, il est important de planifier l'avenir à plus long terme pour améliorer la situation financière de la Commune de façon pérenne.

La réduction de la dette doit être une priorité évitant ainsi des charges d'intérêt trop lourdes tout comme l'augmentation des recettes pour la commune. Sans une amélioration de la santé financière de la Commune, le maintien du patrimoine communal, routes et autres biens communaux deviendra de plus en plus difficile.

Conclusions :

Vu le préavis municipal N° 10/23 relatif au budget 2024
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

La Commission des Finances recommande au Conseil Communal de Bassins d'accepter le préavis 10/23 relatif au budget 2024 soit :

1. D'adopter le budget 2024 tel que présenté soit :

Total des charges :	CHF 8'653'375.-
Total des revenus :	CHF 8'535'840.-
Résultat net :	CHF -117'535.-

Fait à Bassins, le 28 novembre 2023

Rémy Damond



Manfred Elmer



Gian-Reto Gotsch



Carina Huguenin



François Martignier



Stéphane Martin
(Rapporteur)



Claudia Witte

